VILLE D'AUBERCHICOURT
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
DÉPARTEMENT DU NORD

Auberchicourt,
Le 6 Octobre 2026

N° 2026/101

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-2,
Vu les travaux de la société CIRCET dans certaines rues de la ville,

Vu le danger présenté par la circulation et le stationnement des véhicules dans ces rues citées ci-dessous,
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement la réglementation de la circulation.

ARRETE

- Article 1 : La circulation sera restreinte, dans la zone de travaux, (rues Jacques Prévert, Auxerre, Sens, Douai, Laroche, Andernos, Bosquet, Concorde et Masny) du 12 Octobre 2026, jusque la fin des travaux.

- Article 2 : L'entreprise qui est chargée des travaux aura la charge de poser les différents panneaux.

- Artiche 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.

- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

  - Au Commissariat d'Aniche,
  - Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
  - Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
  - Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
  - Monsieur le responsable de EVEOLE.
  - Société CIRCET

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,
Olivier BADELUS

MAIRIE D'AUBERCHICOURT

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT
TEL. : 03.27.92.43.30
secretariat@auberchicourt.fr